



# PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Pôle administratif des installations classées

**Le préfet de la Haute-Savoie**

Le 26 avril 2024

Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n°PAIC-2024-0027 du 26 avril 2024

Portant modification de l'arrêté préfectoral n°PAIC-2024-0024 du 22 avril 2024 concernant l'ouverture et l'organisation d'une consultation du public en vue de l'enregistrement d'une installation de négoce et de transit de matériaux inertes exploitée par la Société DESBIOLLES FRERES située à VALLEIRY

VU le Code de l'environnement et notamment le chapitre II du Titre 1er du livre V de la partie réglementaire ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret du 6 décembre 2022 portant nomination de Monsieur David-Anthony Delavoët, administrateur de l'État hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Saône-et-Loire, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-148 du 15 décembre 2022 donnant délégation de signature à Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 16 avril 2012 définissant les modalités d'affichage sur le site concerné par une demande d'enregistrement au titre du titre 1er du livre V du code de l'environnement ;

VU le dossier déposé le 8 novembre 2023 sur le site [Entreprendre.Service.Public.fr](http://Entreprendre.Service.Public.fr) et complété le 6 mars 2024 par lequel le Président de la SASU DESBIOLLES dont le siège social est situé au 28 route des Tattes à NANGY sollicite l'enregistrement d'une installation de négoce et de transit de matériaux inertes située sur le territoire de la commune de VALLEIRY, au lieu dit «le Grand-Pré » ;

VU le rapport de l'inspection des installations classées en date du 8 avril 2024 ;

VU l'arrêté préfectoral n°PAIC-2024-0024 du 22 avril 2024 portant ouverture et organisation d'une consultation du public concernant l'enregistrement d'une installation de négoce et de transit de matériaux inertes présentée par la Société DESBIOLLES FRERES située à VALLEIRY ;

Adresse postale : PAIC - 3 rue Paul Guiton  
74000 ANNECY  
Tel : 04 50 08 09 25  
Mél : [ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr](mailto:ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr)  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>



VU le courrier électronique en date du 25 avril 2024 de la mairie de VALLEIRY ;

CONSIDERANT que les horaires d'ouverture de la mairie de VALLEIRY sont modifiés à compter du 22 avril 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

### ARRETE

Article 1er : La demande dont il s'agit, sera soumise à la consultation du public durant une période de 4 semaines, **du mardi 21 mai 2024 au lundi 17 juin 2024 inclus**, en mairie de Valleiry, où toute correspondance relative au projet pourra être adressée et où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, pendant les jours et heures habituels d'ouverture au public en vigueur à compter du 22 avril 2024, soit :

- le lundi, mardi et jeudi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00,
- le mercredi et le vendredi de 9H00 à 12H00.

Le dossier est consultable au service-urbanisme-aménagement, 2ème étage.

Article 2 : les articles 2 à 6 de l'arrêté n°PAIC-2024-0024 du 22 avril 2024 restent inchangés.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie et Monsieur le maire de Valleiry sont chargés chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète de St-Julien-en-Genevois,
- Madame la Chef de l'IUD des 2 Savoie de la DREAL , chargée de l'inspection des installations classées,
- Monsieur le Maire de Chênex
- Monsieur le Président de la SASU DESBIOLLES.

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,

David-Anthony DELAVOËT